



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2023_17**

2 mars 2023

MAIRIE D'EZE

OBJET :
Ecole André-Gianton –
Rénovation
énergétique scolaire –
Approbation de la
dépense – Demandes
de subvention –
Décision
d'entreprendre les
travaux

RAPPORTEUR :
Monsieur le maire

**Nombre de conseillers en
exercice 19**

Nombre de présents 15

Nombre de votants 17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt-quatre février deux mille vingt-trois, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELMi - Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Christian FIGHIERA – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – Mme Claudine TURRINI – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – M. Jean-Barthélémy VAUTEL – Mme Patricia ALLOUCH – M. Claude TKACZYK – M. Ghassan ANDRAOS

A donné procuration :

M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA
Mme Patricia PONTIS pour Mme Céline ZAMBON

Absents excusés :

Mme Annick FILLON
M. Christophe VESTRI

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

L'école André-Gianton a désormais plus de vingt ans et son bâtiment principal présente déjà certains désordres en termes d'isolation et de chauffage.

Il est nécessaire de refaire toute l'isolation du bâtiment et il serait opportun de mettre en place un système de chauffage réversible, alors que les températures moyennes s'élèvent régulièrement et que la pause estivale tend, en revanche, à diminuer.

Enfin, dans un souci de développement durable, la commune a l'opportunité de recouvrir la toiture du bâtiment de panneaux photovoltaïques.

L'objet de l'opération de travaux, composée de 5 lots, est donc la rénovation énergétique du groupe scolaire Gianton, en particulier l'installation d'un système de chauffage photovoltaïque dont les travaux sont prévus de commencer semaine 15 et de s'achever semaine 34.

AR Prefecture006-210600599-20230302-DEL2023_17-DE
Reçu le 03/03/2023

Le plan de financement proposé est le suivant :

Plan de FINANCEMENT PREVISIONNEL						
Rénovation énergétique du groupe scolaire GIANTON						
COUT ESTIMATIF DE L OPERATION						
DEPENSES			RESSOURCES			
Nature des dépenses	Montant HT	Taux (%)	Ressources	Montant HT	Taux SUBVENT*	Taux (%) *
Bureaux d'études	30 765 €	3.5%		0 €	0%	
Maitrise d'œuvre	61 529 €	7.1%	S/TOTAL aides publiques Etat (HT)	0 €		0%
Travaux estimation Ind D Décembre 2022 - phase DCE	769 115 €	88.3%	Conseil Régional	0 €	0%	
			Conseil départemental - constructions scolaires	261 423 €	30%	
Frais divers	10 000 €	1.1%				
			S/TOTAL autres aides publiques (HT)	261 423 €		30%
			Autofinancement	609 986 €		
			S/TOTAL autofinancement (HT)	609 986 €		70%
COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	871 409 €	100%	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES HT	871 409 €		100%
COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC	1 045 691 €					

(*) Proratiser le montant des autres subventions obtenues (si le montant des dépenses éligibles est différent de la présente demande)

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des travaux en date du 9 février 2023,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE, (M. FIGHIERA s'abstient)

- Décide de l'exécution desdits travaux qui seront inscrits au budget principal 2023 de la commune ;
- Décide d'approuver le plan de financement ci-dessus, s'élevant à 871 409 € HT, et 1 045 691€ TTC ;
- Décide de solliciter des subventions auprès des financeurs suivants :
 - Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes au titre des rénovations scolaires ou accueil des enfants ;
 - Tout autre organisme privé ou public susceptible d'aider la commune à financer investissement ;
- Décide de charger le cabinet Finances et Territoires de monter les dossiers de subvention ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



Le Maire,
Stéphane CHERKI.